

Tableau récapitulatif des motifs de disponibilité, des pièces justificatives et de leurs durées

	MOTIF DE LA DEMANDE	PIECES JUSTIFICATIVES	DUREE MAXIMALE
S U R A U T O R I S A T I O N	Études ou recherches dans un intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> • courrier explicatif ; • attestation d'inscription à une université ou un organisme de recherche ; • tous documents attestant de l'intérêt général des études ou recherches entreprises 	3 ans renouvelables 1 fois (6 ans maximum)
	Convenances personnelles	<ul style="list-style-type: none"> • courrier explicatif ; • toutes pièces justificatives de nature à éclairer l'administration dans sa décision. 	5 ans (10 ans pour l'ensemble de la carrière. réintégration obligatoire d'une durée de 18 mois entre deux périodes)
D E D R O I T	Pour créer ou reprendre une entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • extraits du registre du commerce ou des métiers ; • toutes pièces relatives à l'entreprise à créer ou reprendre 	2 ans non renouvelables
	Élever un enfant de moins de 12 ans	copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant	3 ans renouvelables (tant que les conditions sont réunies)
Donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	<ul style="list-style-type: none"> • copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de la personne qui doit recevoir des soins ; • certificats médicaux (transmis au médecin conseil de l'académie, sous pli confidentiel) 		
Suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire	<ul style="list-style-type: none"> • copie livret de famille ou actes de naissance intégrale ; • tous documents relatifs à la profession du conjoint : dernier bulletin de paye, contrat de travail, arrêté d'affectation ; • justificatif de domicile récent du conjoint 		
Se rendre dans un DOM, une COM, la Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs enfants	Copie de l'agrément mentionné aux articles 63 et 100-3 et L. 225-2 et L. 225-17 du code de la famille et de l'aide sociale.	6 semaine (par agrément)	
Exercer un mandat local	Document établissant la qualité d'élu d'une collectivité territoriale	Durée du mandat	